



23 AVRIL 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE INTERSYNDICAL ARIANEGROUP

CORONAVIRUS

A la demande des organisations syndicales représentatives, la Direction d'ArianeGroup a ouvert une négociation depuis le 2 avril pour mettre en place l'accompagnement social de ses 7000 salariés sur le territoire français.

Afin de trouver une solution préservant la cohésion de la société, les organisations syndicales ont proposé le principe d'un fonds de solidarité alimenté par les salariés et abondé par l'entreprise.

En dépit de toute approche solidaire, la Direction d'ArianeGroup refuse d'abonder ce fonds de solidarité.

Le but de ce fonds de solidarité est de permettre à chaque salarié de bénéficier d'une indemnisation en activité partielle (= chômage partiel) la plus proche possible de son salaire habituel. Il s'agit pour les salariés non cadres et cadres au forfait horaire d'améliorer l'indemnisation en activité partielle qui est, selon la réglementation, d'environ 84% du salaire mensuel net.

Il est indispensable de connaître le nombre de salariés déclarés en activité partielle pour calibrer ce fonds de solidarité.

A ce stade et malgré cinq réunions de négociation, la situation est bloquée car la Direction d'ArianeGroup :

- Refuse de donner une estimation du nombre de salariés en activité partielle ;
- Refuse d'abonder le fonds de solidarité alimenté par les salariés.

L'intersyndicale CFDT, CFE-CGC, CGT et FO reste mobilisée pour construire un accord favorable aux salariés et tenant compte de la nécessaire pérennité de l'entreprise.

Contacts :

CFDT : Jean-Marc LAVOIX – 06-32-06-26-95

CFE-CGC : Philippe GERY – 06-08-33-11-47

CGT : Pierre GIACOMINI – 06-85-17-26-35

FO : Bernard TACHOIRES – 06-77-68-69-94